

### Quelle coordination européenne dans le domaine social ?

Depuis le début des années 2000, afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne, l'Union européenne s'est engagée dans une coopération renforcée entre États membres, dite « **méthode ouverte de coordination** » (MOC), dans les domaines de l'inclusion sociale, des pensions et des soins de santé. Cette méthode repose sur la définition d'objectifs partagés et d'instruments de mesure communs, sur la comparaison entre pairs et l'échange de bonnes pratiques. Dans la mesure où les domaines visés relèvent de la compétence des États, ce processus (dit de coordination « douce ») ne prévoit notamment pas d'harmonisation des dispositifs législatifs et réglementaires. La MOC a permis aux États membres et à la Commission d'élaborer de manière concertée un ensemble d'indicateurs comparables entre pays, réunis dans un « **portefeuille d'indicateurs sociaux** » (schéma 1). Ces indicateurs sont, pour la plupart, calculés sur la base d'enquêtes auprès de la population, harmonisées au niveau européen, notamment l'enquête européenne statistique sur les ressources et les conditions de vie. Le Comité de la protection sociale<sup>1</sup>, instance de mise en œuvre de la « MOC sociale », surveille les tendances nationales et européennes à l'aide du **tableau de bord de la Protection sociale**.

En 2010, la **stratégie Europe 2020** prend la suite de la stratégie de Lisbonne. La promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté font partie des priorités stratégiques définies dans les lignes directrices pour l'emploi de 2010. La stratégie Europe 2020 traduit cette priorité en un **objectif** de réduction du nombre de personnes confrontées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (AROE, cf. encadré) de 20 millions dans l'UE-27 (fiche 21). Le suivi des mesures nationales pour la mise en œuvre d'Europe 2020 est institutionnalisé au sein d'un cycle annuel d'évaluation des réformes<sup>2</sup>, dit « Semestre européen ». Cette procédure ouvre la possibilité pour la Commission de proposer des recommandations aux pays, qui sont ensuite formellement adoptées par le Conseil européen<sup>3</sup>. Un **cadre commun d'évaluation** des défis et des bons résultats au regard des lignes directrices pour l'emploi est développé depuis 2010, d'abord dans le domaine de l'emploi, puis dans celui du social. Toutefois, au sein du Semestre européen, les politiques sociales, qui relèvent

de la responsabilité des États membres, sont le plus souvent évoquées sous l'angle de la viabilité financière ou de l'inclusion active.

Après les différentes crises de la dette publique qu'a connues la zone euro à partir de 2010, les débats sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire ont repris de l'ampleur. Dans ce contexte, la Commission a proposé l'utilisation d'un **tableau de bord des indicateurs clés** dans le but de détecter les problèmes structurels et les divergences susceptibles de créer des déséquilibres sur le marché intérieur. Des indicateurs du domaine social ont également été mis en avant au sein de la **procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques**, avec l'objectif de rendre compte de l'impact social des trajectoires d'ajustement.

#### Encadré Les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ou AROPE [*at risk of poverty or social exclusion*]) sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants :

- **Les personnes à risque de pauvreté** (ou AROP) sont celles dont le revenu disponible après transferts sociaux est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian par unité de consommation (seuil de pauvreté monétaire au sens de l'UE).

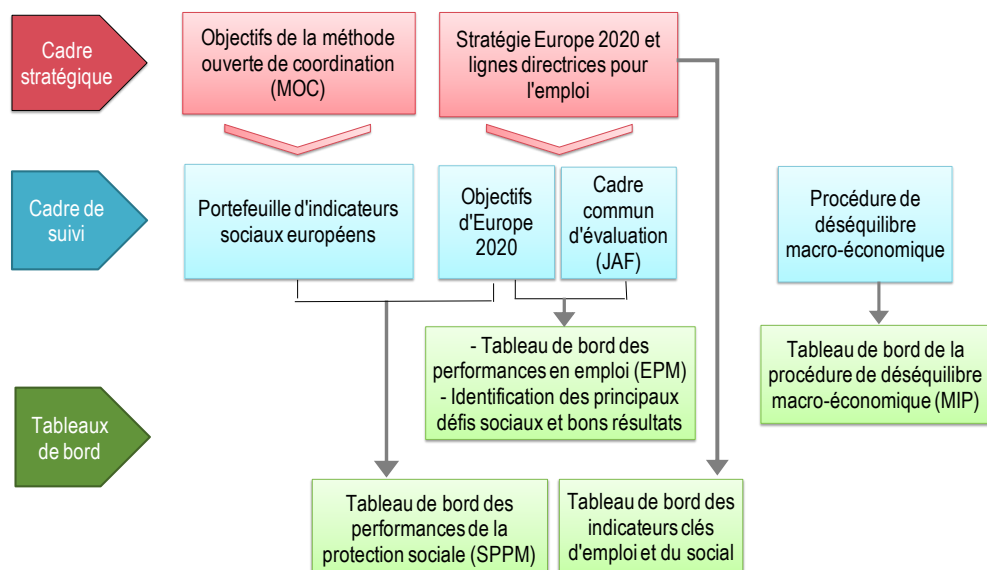
- **Les personnes en situation de privation matérielle sévère** sont celles qui font face à au moins quatre problèmes parmi les neuf suivants : 1) payer son loyer ou ses factures, 2) chauffer correctement son logement, 3) faire face à des dépenses imprévues, 4) manger chaque jour une portion protéinée, 5) s'offrir une semaine de vacances hors du domicile, 6) posséder une voiture, 7) une machine à laver, 8) une télévision couleur, 9) un téléphone.

- **Les personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail** sont les personnes âgées de moins de 60 ans vivant dans des ménages où le rapport entre le nombre de mois travaillés par les personnes âgées de 18 à 59 ans et le nombre de mois où elles auraient pu travailler est inférieur ou égal à 20 %.

1. Le CPS est une instance consultative du Conseil des ministres de la sphère Emploi, protection sociale, santé et consommateurs (EPSSCO), institué par l'article 160 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Il favorise la coopération entre les États membres et assure un suivi de la situation sociale au sein de l'Union européenne.

2. Chaque pays présente ses réformes structurelles dans un programme national de réforme (PNR) tandis que la Commission publie des « rapports pays » où sont analysés la situation économique, les défis et la mise en œuvre des politiques clés de chaque État membre. Ces documents sont discutés avant l'adoption des PNR définitifs et des recommandations spécifiques par pays.

3. Le Conseil européen, constitué des chefs d'États ou de gouvernement des États membres, définit les orientations et les priorités de l'Union.

**Schéma 1** Cadre stratégique et tableaux de bord de suivi des indicateurs sociaux et d'emploi

JAF : Joint Assessment Framework ; EPM : Employment Performance Monitor ; SPPM : Social Protection Performance Monitor ; MIP : Macroeconomic Imbalance Procedure.

**Notes** > Plusieurs procédures de coopération européennes coexistent dans le domaine social et de l'emploi. Pour chaque cadre stratégique sont définis des outils et procédures d'évaluation, ou « cadres de suivi », qui peuvent s'appuyer sur des tableaux de bord, parfois communs.

**Tableau 1** Synthèse des principaux défis sociaux et des bons résultats selon le cadre commun d'évaluation, juillet 2016 (données 2014)

| Objectif                                                                                         | Allemagne | Espagne | France | Italie | Suède | Royaume-Uni |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|--------|--------|-------|-------------|
| 1. Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale                                                   | D         | D       | BR     |        | BR    |             |
| 2. Briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté - prévenir la pauvreté des enfants | D         | D       |        | D      |       | D           |
| 3. Inclusion active - prévenir la pauvreté de la population d'âge actif                          | D         | D       | BR     | D      | BR    |             |
| 4. Revenus adéquats et conditions de vie des seniors                                             | D         | BR      |        | BR/D   | D     |             |
| 5. Santé                                                                                         |           | BR      | BR     | D      |       |             |

D : Défi ; BR : Bon résultat.

**Notes** > Le cadre commun d'évaluation identifie les défis et bons résultats nationaux relativement à la moyenne constatée dans l'UE 28. Dans une première étape, un ensemble d'indicateurs (qui sont choisis au sein du portefeuille d'indicateurs sociaux) est considéré pour chaque objectif à la fois en niveau et en évolution. Les écarts à la moyenne EU 28 d'ampleur importante sont qualifiés de défis ou de bons résultats. Dans une deuxième étape, des sources nationales sont considérées. Seuls les résultats de la première étape, fondée sur les indicateurs sociaux européens, sont rapportés ici. Les indicateurs suivants sont observés par grande classe d'âge (moins de 18 ans, 18-64 ans, 65 ans ou plus) : le taux de pauvreté et d'exclusion sociale et ses composantes (cf. encadré et fiche 21), le taux de pauvreté monétaire, son intensité et sa persistance, l'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté, le taux de surcharge des coûts du logement (voir tableau 2 et graphique 1 pour les définitions), la privation matérielle due au logement. Sont également suivis le rapport interquintile de niveau de vie (S80/S20), le taux de remplacement agrégé et le niveau de vie relatif des personnes de 65 ans ou plus, le renoncement au soin, l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé, et les taux de décès évitables par la prévention ou par le système de soins.

**Sources** > Comité de la protection sociale, rapport annuel 2016, Annexe 4, octobre 2016 ; à partir des données publiées par Eurostat issues principalement de l'enquête européenne sur les ressources et conditions de vie (SRCV).

Cette procédure, mise en place en 2012 après la crise des déficits publics, vise à détecter de manière précoce les évolutions économiques susceptibles de favoriser la propagation des chocs au sein de l'Union monétaire (bulles immobilières, augmentation des déficits ou des excédents de balance courante, perte de compétitivité, etc.).

En 2016, la Commission a mené une consultation publique autour d'un projet de **socle européen de droits sociaux**. En avril 2017, la Commission a recommandé que les instances européennes reconnaissent aux individus 20 droits sociaux liés à l'égalité des chances, l'accès à l'emploi, les conditions de travail, la protection sociale et l'inclusion sociale. L'implémentation de ce socle de droits, qui viserait en premier lieu à renforcer la cohésion de la zone euro, serait du ressort des États membres et des partenaires sociaux. Les progrès seraient suivis à l'aide d'un tableau de bord spécifique dans le cadre du Semestre européen. Cette initiative, qui sera discutée en 2017, définira un nouveau cadre de référence permettant d'examiner les performances sociales et les résultats en matière d'emploi des États membres.

### Les défis et bons résultats structurels identifiés dans un cadre commun d'évaluation

Le **cadre commun d'évaluation** dans le domaine social identifie les défis et les progrès au regard des objectifs issus des lignes directrices pour l'emploi<sup>4</sup>. Ces objectifs sont regroupés selon cinq thématiques :

- la pauvreté et l'exclusion sociale en population générale ;
- la pauvreté des enfants ;
- la pauvreté des actifs (inclusion active) ;
- les conditions de vie des seniors ;
- la santé.

Pour chaque thématique, des indicateurs de suivi sont choisis au sein du portefeuille d'indicateurs sociaux et les performances des pays sont comparées en tenant compte du niveau atteint et des évolutions constatées. Seuls les écarts d'ampleur importante par comparaison avec la moyenne UE sont considérés. Cette première phase d'analyse est suivie par une évaluation qualitative et complétée si besoin par des indicateurs nationaux.

Dans le domaine de **la pauvreté et de l'exclusion** en population générale, en 2014, des défis sont identifiés en particulier pour l'Espagne et, dans une moindre mesure, pour l'Allemagne (tableau 1). En Espagne, les inégalités mesurées par le rapport interquintile (S80/S20) sont nettement plus élevées que la moyenne UE. De plus l'intensité de la pauvreté et la part d'individus vivant dans un ménage à faible intensité de travail y sont plus élevées que dans la moyenne UE-28, et connaissent une hausse importante entre 2008 et 2015 (tableau 2). En Allemagne, où le taux de pauvreté et d'exclusion sociale est en deçà

de la moyenne UE, le taux de surcharge des coûts du logement est relativement élevé. En 2015, le taux de pauvreté et d'exclusion sociale en Italie est proche du niveau atteint en Espagne, mais la situation reste relativement plus favorable au regard des autres indicateurs en population générale.

**La pauvreté de la population active** représente un défi en Espagne et en Italie, et montre des signaux alarmants en Allemagne. En effet, en Allemagne, le taux de pauvreté en emploi, initialement faible, a considérablement augmenté (passant de 4,8 % en 2005 à 9,6 % en 2015), et rejoint en 2015 le niveau de la moyenne UE. À l'inverse, de bons résultats relativement à la situation dans l'UE sont constatés en France et en Suède, notamment *via* un impact important des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté des actifs. Ces bons résultats sont aussi notables en population totale.

Le taux de **pauvreté des enfants** et son intensité sont particulièrement élevés en Italie et surtout en Espagne, avant comme après transferts sociaux. En Allemagne, la situation des enfants vivant dans un ménage dont l'intensité de travail est supérieure à 20 % se détériore entre 2005 et 2014, en conséquence de la croissance du taux de pauvreté en emploi. Toutefois, le taux de pauvreté des enfants y demeure globalement inférieur à la moyenne UE et diminue de près de 3 points entre 2010 et 2015.

**Le niveau de vie des seniors** présente des signaux alarmants en Allemagne et en Suède, où les taux de pauvreté des 65 ans et plus sont plus élevés que la moyenne européenne et en hausse atypique entre 2008 et 2015. Au contraire, l'Italie, l'Espagne et la France se distinguent par un niveau de vie médian des 65 ans ou plus similaire à celui des moins de 65 ans. Les évolutions du taux de pauvreté des seniors et de leur niveau de vie relatif constatées en Espagne et en Italie doivent être relativisées car elles pourraient refléter en partie une dégradation de la situation des actifs.

Le **taux de renoncement aux soins** déclaré est particulièrement élevé en Italie, principalement en raison du coût des soins. À l'inverse, il est plus faible que la moyenne européenne dans tous les autres pays comparés ici.

### Un suivi des évolutions de la situation sociale

Le **tableau de bord des performances de la protection sociale** (SPPM) permet à la fois d'évaluer le cheminement vers la cible de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale d'Europe 2020 (fiche 21) et de suivre les progrès dans les trois domaines de la MOC sociale. Il constitue un outil synthétique utilisé par le Comité de la protection sociale<sup>5</sup> afin d'informer le Conseil des ministres européen.

4. Cette évaluation a été réalisée par la Commission européenne. Les résultats pour 2014 sont publiés dans le rapport de 2016 du Comité de la Protection sociale, notamment dans les profils pays (annexe 4 du rapport).

5. Le sous-groupe technique « indicateurs » (SGI) a développé le tableau de bord à la demande du Comité de la protection sociale (CPS) en avril 2012. Cet outil est inclus dans le rapport annuel du CPS.

**Tableau 2** Sélection d'indicateurs sociaux européens pour 6 pays en 2015 et évolution 2008-2015

|                                                                                                         |                   | UE-28 | Allemagne | Espagne | France | Italie | Suède | Royaume-Uni |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------|-----------|---------|--------|--------|-------|-------------|
| <b>Pauvreté et exclusion en population totale</b>                                                       |                   |       |           |         |        |        |       |             |
| Taux de pauvreté et d'exclusion sociale <sup>1</sup>                                                    | 2015, en %        | 23,7  | 20,0      | 28,6    | 17,7   | 28,7   | 16,0  | 23,5        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | -0,1      | 4,8     | -0,8   | 3,2    | 1,1   | 0,3         |
| Taux de pauvreté monétaire <sup>1</sup>                                                                 | 2015, en %        | 17,3  | 16,7      | 22,1    | 13,6   | 19,9   | 14,5  | 16,7        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | 1,5       | 2,3     | 1,1    | 1,0    | 2,3   | -2,0        |
| Population vivant dans un ménage à très faible intensité de travail (TFIT) <sup>1</sup>                 | 2015, en %        | 10,6  | 9,8       | 15,4    | 8,6    | 11,7   | 5,8   | 11,9        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | -1,9      | 8,8     | -0,2   | 1,3    | 0,3   | 1,5         |
| Écart relatif médian au seuil de pauvreté des personnes menacées de pauvreté (intensité de la pauvreté) | 2015, en %        | 24,8  | 22,0      | 33,8    | 15,7   | 29,3   | 20,0  | 20,2        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | -0,2      | 8,2     | 1,2    | 6,1    | 2,0   | -0,8        |
| Rapport interquintile de revenu équivalent (S80/S20)                                                    | 2015              | 5,2   | 4,8       | 6,9     | 4,3    | 5,8    | 3,8   | 5,2         |
|                                                                                                         | 2008-2015, en %   | nd    | 0,0       | 23,2    | -2,3   | 11,5   | 8,6   | -7,1        |
| Taux de surcharge des coûts du logement <sup>2</sup>                                                    | 2015, en %        | 11,3  | 15,6      | 10,3    | 5,7    | 8,6    | 7,5   | 12,5        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | nd        | 0,9     | 1,5    | 0,3    | -0,6  | -3,8        |
| <b>Pauvreté et exclusion de la population d'âge actif</b>                                               |                   |       |           |         |        |        |       |             |
| Taux de pauvreté des 18-64 ans                                                                          | 2015, en %        | 17,1  | 17,3      | 22,8    | 13,4   | 19,8   | 13,8  | 15,7        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | 1,9       | 6,3     | 1,8    | 3,0    | 2,6   | 1,0         |
| Taux de pauvreté en emploi                                                                              | 2015, en %        | 9,5   | 9,6       | 13,2    | 7,5    | 11,6   | 7,2   | 8,3         |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | 2,5       | 1,9     | 1,0    | 2,5    | 0,4   | 0,3         |
| Impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté des 18-64 ans <sup>3</sup>                | 2015, en %        | 34,5  | 33,5      | 29,0    | 44,6   | 23,8   | 47,3  | 40,8        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | -1,1      | 9,1     | 0,8    | 8,6    | 5,0   | -4,2        |
| <b>Pauvreté et exclusion des enfants (0-17 ans)</b>                                                     |                   |       |           |         |        |        |       |             |
| Taux de pauvreté des enfants                                                                            | 2015, en %        | 21,1  | 14,6      | 29,6    | 18,7   | 26,8   | 12,9  | 19,8        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | -0,6      | 2,3     | 3,1    | 2,6    | 0,0   | -4,2        |
| Impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté des enfants <sup>3</sup>                  | 2015, en %        | 39,0  | 53,4      | 21,1    | 45,2   | 22,1   | 56,1  | 54,0        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | 3,0       | 2,8     | -10,1  | 0,2    | -6,0  | 14,4        |
| Intensité de la pauvreté des enfants                                                                    | 2015, en %        | 26,0  | 18,2      | 40,0    | 15,3   | 33,2   | 22,9  | 15,5        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | -1,1      | 9,1     | 0,8    | 8,6    | 5,0   | -4,2        |
| <b>Niveau de vie des seniors</b>                                                                        |                   |       |           |         |        |        |       |             |
| Taux de pauvreté des 65 ans ou plus                                                                     | 2015, en %        | 14,1  | 16,5      | 12,3    | 8,0    | 14,7   | 18,2  | 16,4        |
|                                                                                                         | 2008-2015, en ppc | nd    | 1,6       | -13,2   | -3,9   | -6,2   | 3,2   | -10,9       |
| Taux de remplacement agrégé <sup>4</sup>                                                                | 2015              | 0,6   | 0,5       | 0,7     | 0,7    | 0,7    | 0,6   | 0,5         |
|                                                                                                         | 2008-2015, en %   | nd    | 4,5       | 57,1    | 6,2    | 29,4   | -6,5  | 16,3        |
| Niveau de vie médian relatif des personnes âgées <sup>5</sup>                                           | 2015              | 0,9   | 0,9       | 1,0     | 1,0    | 1,0    | 0,8   | 0,9         |
|                                                                                                         | 2008-2015, en %   | nd    | 0,0       | 21,7    | 9,5    | 12,5   | 1,3   | 18,9        |
| <b>Santé</b>                                                                                            |                   |       |           |         |        |        |       |             |
| Taux de renoncement aux soins                                                                           | 2014, en %        | 3,6   | 1,6       | 0,6     | 2,8    | 7,0    | 1,5   | 2,1         |
|                                                                                                         | 2008-2014, en ppc | nd    | -0,6      | 0,2     | 0,9    | 1,8    | -0,9  | 1,1         |

nd : non disponible, ppc : point de pourcentage.

(1) Indicateurs repris et commentés dans l'encadré.

(2) Part de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement représentent plus de 40 % du revenu disponible (après transferts).

(3) Différence en % entre le taux de pauvreté avant et après transferts sociaux (pensions exclues).

(4) Pension médiane perçue par les personnes de 65 à 74 ans rapportée au revenu médian (avant transferts sociaux) des personnes de 50 à 59 ans.

(5) Revenu disponible équivalent (niveau de vie) médian des personnes de 65 ans ou plus, rapporté à celui des moins de 65 ans.

**Sources** > Eurostat - enquête européenne sur les ressources et conditions de vie (SRCV), données démographiques ; calculs Drees.

Les vingt-quatre indicateurs du tableau de bord sont sélectionnés au sein du portefeuille d'indicateurs sociaux européens (graphique 1). Ils décrivent les évolutions de la situation sociale des pays en ce qui concerne la pauvreté et l'exclusion sociale, les inégalités, le niveau des pensions, la santé, le logement, et considèrent en particulier la situation de populations plus fragiles (jeunes, seniors...). Les points de surveillance et les améliorations sont mis en avant lorsqu'ils sont partagés par plusieurs États membres (EM), généralement au moins un tiers.

Le tableau de bord a mis en évidence des premiers signes d'une éclaircie en 2014 au sein de l'UE 28, notamment concernant la situation des jeunes et des seniors. L'évolution entre 2014 et 2015 montre une amélioration nette de la situation, la plupart des indicateurs connaissant une évolution favorable.

En particulier, le taux de pauvreté et d'exclusion sociale a diminué dans 15 États membres entre 2014 et 2015. En Allemagne, en Espagne, en France et en Suède, la tendance s'est ainsi inversée en 2015, tandis que la baisse déjà enclenchée en 2014 se poursuit au Royaume-Uni. Le taux de pauvreté et d'exclusion sociale des enfants est également en baisse dans 11 EM, notamment en Espagne, où il reste largement supérieur à la moyenne UE, ainsi qu'en Suède et au Royaume-Uni. À l'inverse, la situation continue à se dégrader pour plus d'un tiers des EM au regard de l'intensité (9 EM) et de la persistance (8 EM) de la pauvreté monétaire et de la pauvreté monétaire des ménages à faible intensité de travail (10 EM).

L'amélioration de la situation doit ainsi être nuancée pour l'Espagne, car l'intensité et la persistance de la pauvreté monétaire poursuivent leur hausse, et la situation au regard de la pauvreté et de l'exclusion sociale y reste un défi. L'Italie ne profite pas de la tendance générale : le taux de pauvreté et d'exclusion sociale continue de stagner en population générale et se détériore parmi les enfants, tandis que l'intensité et la persistance de la pauvreté monétaire sont en hausse.

Dans l'UE-28, la situation des jeunes poursuit son amélioration : la part des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation professionnelle et le taux de chômage des jeunes sont en baisse dans environ deux tiers des EM. C'est notamment le cas en Espagne (depuis 2014) et au Royaume-Uni (depuis 2013), mais également en Italie.

La moitié environ des EM connaissent une diminution du taux de chômage de longue durée, dont à nouveau l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni. Ce taux reste stable en France, en Allemagne et en Suède, comme en 2014.

L'amélioration de la situation relative des seniors marque le pas en 2015, notamment en Espagne et en

Suède, et dans une moindre mesure en Allemagne et au Royaume-Uni. Le taux d'emploi des seniors, tendanciellement en hausse dans un contexte de réformes des systèmes de retraites (fiche 18), continue d'augmenter dans la plupart des EM.

### Identifier les divergences au sein de l'Union

Dans le contexte du débat sur un approfondissement de l'Union économique et monétaire, la Commission européenne a introduit en octobre 2013 un **tableau de bord synthétique des indicateurs clés d'emploi et du social**, dont l'objectif est de détecter les problèmes structurels et les divergences susceptibles de créer des déséquilibres sur le marché intérieur.

Ce tableau de bord comprend six indicateurs tirés du tableau de bord des performances en emploi et du tableau de bord des performances de la protection sociale : le taux de chômage (15-74 ans), le taux de chômage des jeunes (15-24 ans), la part de jeunes ni en emploi ni en formation, l'évolution du revenu disponible brut des ménages, le taux de pauvreté monétaire des actifs (18-64 ans), et les inégalités de revenus mesurés par le rapport du revenu équivalent des 20 % les plus riches au revenu équivalent des 20 % les plus pauvres (S80/S20). Pour chacun d'entre eux, sont considérés à la fois les niveaux et les évolutions annuelles, par rapport à la moyenne UE. Le tableau de bord est publié dans le rapport conjoint sur l'emploi, au début du cycle annuel d'évaluation des réformes (Semestre européen).

Le tableau de bord des indicateurs clés met en évidence une relative convergence au sein de l'UE des indicateurs relatifs au chômage entre mi-2015 et mi-2016, et de la part des jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation professionnelle (entre 2014 et 2015). Malgré cette convergence, les disparités sur le marché du travail entre pays restent élevées.

Entre 2013 et 2014, la plupart des pays ont bénéficié d'une hausse du revenu disponible brut des ménages. En France, cette croissance (+1,7 %) est plus modérée que dans le reste de l'UE (+ 5,2 % en UE-28).

Entre 2014 et 2015 ; le niveau d'inégalité mesuré par le rapport interquintile (S80/S20) a notamment augmenté en Lituanie et en Roumanie, où il était déjà élevé, et diminué en Allemagne et en Slovaquie, à partir de niveaux relativement faibles. Ainsi, les disparités entre pays auraient augmenté.

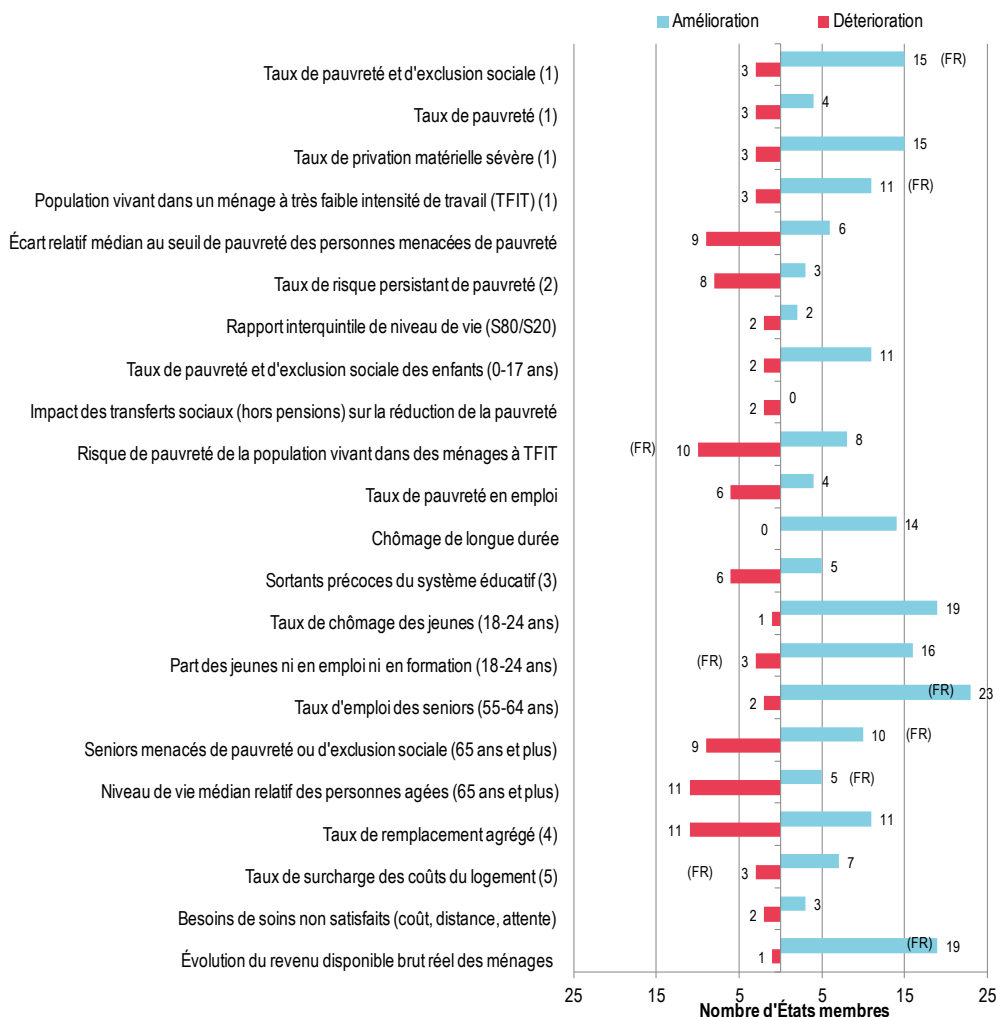
Le taux de pauvreté des actifs est stable en moyenne entre 2014 et 2015 (+0,1 point). Il est notamment stable en Espagne et en Italie qui sont parmi les pays où ce taux est le plus élevé. Depuis plusieurs années, les disparités du taux de pauvreté des actifs entre États membres seraient en hausse. Cette tendance s'interrompt en 2015.

#### Pour en savoir plus

- > Les indicateurs sont mis à disposition du public par Eurostat par l'intermédiaire d'une page internet dédiée : Eurostat > Données > Statistiques par thème > Indicateurs sur l'emploi et inclusion sociale > Inclusion sociale et protection sociale.
- > **Comité de la Protection sociale**, 2016, « 2016 Social Protection Performance Monitor (SPPM) dashboard results », décembre.
- > **Commission européenne et Conseil européen**, 2017, « Rapport conjoint sur l'emploi », 3 mars 2017.
- > **Comité de la Protection sociale**, 2016, Rapport annuel 2016, octobre.

**Graphique 1** Tableau de bord des performances de la protection sociale : évolution de 2014 à 2015

En nombre de pays connaissant une détérioration ou une amélioration significative



(1) Indicateurs repris et commentés dans l'encadré.

(2) Part des personnes touchées ou menacées de pauvreté et qui l'ont été deux ans ou plus au cours des trois dernières années.

(3) Part des jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas atteint le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et n'étaient pas en formation au cours du mois précédent.

(4) Pension médiane perçue par les personnes de 65 à 74 ans rapportée au revenu médian (avant transferts sociaux) des personnes de 50 à 59 ans.

(5) Part de la population vivant dans un ménage où les coûts de logement représentent plus de 40 % du revenu disponible (après transferts).

**Lecture** > Entre 2014 et 2015, 15 États membres, dont la France, ont connu une baisse significative du taux de pauvreté et d'exclusion sociale tandis que la situation s'est détériorée dans 3 États.**Notes** > UE-28, Irlande exclue (données 2015 non disponibles à la date d'extraction). Seules les évolutions statistiquement et économiquement significatives sont considérées. Les intervalles de confiance calculés par Eurostat (travaux en cours) sont appliqués lorsqu'ils sont disponibles, combinés à un seuil de significativité économique. Pour les autres cas, un seuil de 1 point de pourcentage est appliqué pour les indicateurs en % ou les ratios.**Sources** > Tableau de bord des performances de la protection sociale, Comité de la protection sociale, à partir des données publiées par Eurostat issues de l'enquête européenne sur les ressources et conditions de vie (SRCV), de l'enquête européenne sur les forces de travail (EFT) et des comptes nationaux.